



École distancia harcèlement

Par **Dyashka**, le **01/06/2013 à 22:42**

Bonjour, rn Je suis dans la même situation que les autres au moi d octobre je suis tombée sur les gros services de les école distancia, je me suis inscrite par net à l insistance du responsable qui m appelait 10fois par jour, j ai rien signe aucune autorisation pour les prélèvements, sauf les frais d inscription, quand j ai reçu le contrat à la maison j ai été choquée, le montant été de 1600 euros par un crédit de consommation, au téléphone on m à rien dit de crédit, en plus étant étrangère je reçoit des menaces j ai vraiment peur pour mes papiers, et mes études, au mois de novembre j ai envoie des mail pour annoncer que je renonce aux services de cette école, 2 mois rien après des harcèlements de nouveau. Que dois je faire

Par **Dyashka**, le **01/06/2013 à 22:57**

En plus je viens de voir sur un autre site que distancia à été radié par le tribunal de commerce

Par **Mila1325**, le **18/12/2013 à 10:30**

j'ai le meme probleme avec distancia j'en ai marre !!

Par **Mila1325**, le **18/12/2013 à 10:34**

j'ai le meme probleme que toi sauf que moi j'ai signer l autorisation de prélevement est contrat 36€ par mois , après 2 mois j'ai voulu arreter et il m'ont dit que j'allais quand meme payer 36€ par mois jusqu'en 2016, donc j'ai bloqué les prélevement et depuis je recois que des appel et menace, aujourd'hui j'ai reçu un courrier comme quoi il y allait avoir le service de recouvrement et que je leur dois 942€, il sont fou!! c'est de l'arnaque il te demande meme pas de garant, il s'assure meme pas qu'on a un cdi ou un boulot

Par **Mila1325**, le **18/12/2013 à 11:11**

ou est ce que tu as vue sa ?

Par **aguesseau**, le **18/12/2013 à 12:12**

bjr, rnce n'est pas à eux de vérifier si vous avez les moyens de vous inscrire à cette formation. rnque vous ayez ou pas de travail cela ne les regarde, c'est votre vie privée. rnquand vous signez le contrat, vous vous engagez à le respecter. rnce contrat doit comporter des clauses relatifs à sa résiliation qu'il convient de lire avant de signer et qui s'applique si vous voulez résilier. rncdt

Par **Mila1325**, le **18/12/2013 à 13:49**

Je sais mais de toute manière l'école distancia est radiée.

Par **koko87**, le **29/12/2013 à 22:57**

bjr je veint depier les premier frais sauf j'ai pas signé l'autorisation de prélevement est ce que je rais des frais car je veux plus contuné avec eu merci

Par **Mila1325**, le **12/03/2014 à 11:43**

j'ai vue que la société distancia a été radié en 2010 sur un site juridique.

Par **Madà1234**, le **19/03/2014 à 16:07**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politessern** Mois aussi je suis étranger et je suis dans cette école distancia, Je voulais me résilier car les cours ne correspondent pas à mes attentes. Avec le contrat, ils me harcèlent tout le temps par téléphone en me forçant de payer 1700euro car

les 3mois sont passés. Que faites vous dans ces situations???? Que peuvent ils vous faire si vous ne payeriez pas?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Mila1325**, le **20/03/2014 à 14:52**

Moi je m'en fiche il m'envoyent toujours des courrier de menace mais je les jettes

Par **Madà1234**, le **21/03/2014 à 23:16**

Bonjour, peut tu me donner le site qui parle de la radiation de distancia Mila1325? Je viens de recevoir une lettre de mise en demeure recommandé avec AR hier me réclamant tout le solde. Quelqu'un peut il me dire s'ils ont payé le cours avec sa carte bancaire. A moi, il m'envoyait un coupon à remplir concernant ma carte: type de carte, les 16 chiffres, la date d'expiration et les trois derniers chiffres du code au dos de ma carte. Cela à envoyer par poste.C'est aussi l'une des raisons de ma méfiance envers eux car je trouve cette méthode pas sécurisant car ça peut tomber sur n'importe qui et d'ailleurs eux aussi pourrait nier d'avoir reçu le coupon.

Par **juju25350**, le **20/05/2014 à 19:16**

bonjour a tous ma fille aussi a des soucis avec l'école distancia depuis novembre lettre a répétition appel menace email nous avons reçu qu'une fois pour l'instant en recommander sinon pas d'autre la nous somme a l'étape bureaux contentieux qui leur appartient car le siège social se trouve au même endroit que distancia pour l'instant je vois que ma fille n'ai pas la seule dans ce cas sa sent l'arnaque a plein nez surtout quand y vous appel les dimanches et jours fériés et qui vous demande votre numéro de carte bleu par téléphone bizarre . pour l'instant je les laisse faire mais c'est saoulant !! bon courage a tous

Par **christelle974**, le **22/05/2014 à 18:41**

bonjour moi aussi je suis dans cette situation. Je les ai dit que je vais porter plainte contre eux car, il m'harcele tous les jours.rnJ'en peu plus , je sais plus quoi faire.

Par **juju25350**, le **22/05/2014 à 19:12**

bonjour alors j'ai quand même fait pas mal de recherche surtout que ma fille n'a jamais rien commencer chez eux alors pour l'instant d'après se que j'ai pu lire si c'est-que des lettres simples sa veux rien dire je l'ai mais de cotés , temps que l'on n'a pas une injonctions du tribunal qui je pense se feras jamais , je laisse venir et on verra bien mais c'est vrai qui sont agacent il font exprès pour faire peur aux gens et j'ai vu sur d'autre forum et autre que

distancia qui doivent avoir tous le même bureau juridique car c'est la même adresse que j'ai !
et vous christelle974 aviez vous commencer la formation chez eux ?

Par **christelle974**, le **22/05/2014 à 19:16**

Non j'ai jamais commencer la formation et la elle ma dit si je veut resilier le contrat il faudra que je paye 600euros la moitier du contrat. mais il se fou de nous non.. EN plus elle ma meme dit que je suis la seul dans cette situation hors que c'est faut.

Par **juju25350**, le **22/05/2014 à 19:23**

nous avons tous renvoyer dans les 7 jours les bouquins qu'on n'a jamais ouvert la seule erreur c'est que j'ai renvoyer sans accuser , ensuite nous avons renvoyer une lettre de résiliation avec accuser cette fois avant les 3 mois mais a ma fille il lui réclame 339 euros elle 20 ans elle travaille pas ou occasionnellement et non vous êtes pas la seule , donc pour l'instant j'ai dit a ma fille de plus leur répondre au téléphone je laisse courir et je continue les recherches !!

Par **christelle974**, le **22/05/2014 à 19:46**

Bin je pense qu'il faut plus les repondre comme je fait, mais il faut qu'on trouve une solution pour qu'il arrete de nous harceler. rnMerci encore pour votre reponse.

Par **Madà1234**, le **27/05/2014 à 14:10**

Bonjour à tous! Moi j'en ai vu des lettres passer sous mes yeux de leur part en me réclamant 1600€: Mise en demeure, Mise en recouvrement, paiement à l'amiable demander par la médiation de culture et formation, huissier etc...Je ne réponds jamais à leur téléphone car au début ça a pourri ma vie....LAISSE PASSER, s'ils veulent dépenser des timbres. TAPER EN RECHERCHE "culture et formation" vous auriez plus de témoignage. Moi j'attends qu'ils me ramènent devant le tribunal comme ça je ramène aussi les preuves de leur arnaque.

Par **doctorwho**, le **01/06/2014 à 00:11**

Bonsoir, rnAyant moi-même travaillé dans dans le passé dans un centre de formation privé (mais pas celui qui vous harcèle !), je vous conseille fortement de vous rapprocher du CIDFF (Centre d'informations sur le droit des femmes et des familles) le plus proche de votre domicile et prenez rendez-vous pour aller les voir, avec le plus d'informations claires et succinctes possibles pour qu'ils puissent vous renseigner au mieux sur la marche à suivre.rnrnSi le centre de formation en question fonctionne dans l'illégalité (radié du registre du commerce), vous

devrez pouvoir vous défendre sans trop de problème et ce de manière légale, en envoyant une lettre recommandée en AR en bonne et due forme, suite aux conseils juridiques que vous recevrez du CIDFF.

Par ailleurs, je viens de trouver des infos sur ce centre, regardez sur cette adresse : <http://www.societe.com/societe/distancia-428738017.html>

Vous pourrez donc imprimer cette info et la joindre aux infos concernant votre inscription au centre Distancia pour votre rendez vous au CIDFF.

Il est possible aussi que vous puissiez obtenir des infos à la Chambre de Commerce de votre ville.

Bon courage à vous !

Par **diilina**, le **02/06/2014** à **11:43**

je suis choqué sur tout se que je vien de voir

Par **diilina**, le **02/06/2014** à **11:46**

heureusement que j'ai juste payer les frais d'inscriptions rn j'ai failli leurs envoyer l'autorisation de prélèvement putain c un truc de fou heureusement que j'ai lu ce forum c'est grace a mère que jsi enfein au courant

Par **diilina**, le **02/06/2014** à **11:47**

de plus il ne m'ont pas envoyer de cours rien du tout de toute facon on est pas remboursée rn que doit-je faire sil vous plait merci

Par **Madà1234**, le **02/06/2014** à **13:47**

Bonjourndiilina, merci pour cette information!!!

Par **mimi747**, le **06/06/2014** à **23:42**

Bonjour, rn Je me suis inscrite aussi sur le site distancia par contre elle est en suisse à fribourg exactement, quelqu'un aurait-il des information sur cette formation si c'est une arnaque ou pas .rn C'est vraiment urgent.rn Merci

Par **juju25350**, le **11/06/2014** à **18:33**

bonjour , doctorwho merci pour votre lien je l'avais déjà lu mais sa peux servir mais je viens a me poser la question comment sa se fait t'il qu'il continue leur activités alors qu'ils ont été

radie, moi il continue a envoyer des mails a ma fille j'ai fini par les bloquer et un courrier dernièrement comme quoi sont dossier allait être traité pour une décision judiciaire et comme tout ses courrier sont envoyer par lettre simple sa n'a aucune valeur .Sur un autre forum il y a quelqu'un pat qui répond très bien au questions avec les même problème " culture et formation " quand on lie toutes les personnes on retrouve certains noms de distancia alors je pense qu'il ne faut pas s'arrêter de vivre c'est vrai qu'il harcèle alors je répond a aucun de leur coup de fils n'y courrier !!

Par **madidu**, le **11/06/2014** à **18:54**

Je viens juste d'aller sur vos message juju25350, je suis choqué de toute ces femmes qui sont dans le même cas, pour faire court moi je les payait par virement comme sa je les contrôler, par contre ce que j'ai peur c'est qu'il fasse appel à huissier de justice et vous savez tout comme moi que -saisie sur salaire rn-saisie sur compte en banque rn-saisie des biens immobilier rn-saisie des biens personnel rnrnDit moi, pour rassurer moi qu'il ne peuvent pas aller jusque là ??

Par **juju25350**, le **11/06/2014** à **19:06**

bonjour madidu , oh la nous sommes beaucoup j'ai lu beaucoup de conseils de pat76 sur d'autre formation il y a d'autre forum c'est la que j'ai pu me rassurer . ne vous inquiéter pas il pourront faire aucune saisie !! nous on fait les mortes. mais je continuer a me renseigner mais a plus sa va a moins je me dit qu'on craint rien !!

Par **juju25350**, le **11/06/2014** à **19:08**

des lettres j'en n'ai reçu aussi des tonnes , mais une seule en ar !!

Par **madidu**, le **11/06/2014** à **19:12**

D'accord, parce que je fait la morte depuis le mois d'avril, en plus elle sont mal polie celle au téléphone enfin bref de toute manière je m'arranger pour qu'il recoit rien de ma part et que si les poursuite se font jusqu'à la saisie, je vais me faire une joie de tout railler compte en banque tout et sera direction le tribunal, rnMais bon j'ai peur un peu quand meme

Par **juju25350**, le **11/06/2014** à **19:12**

aller sur l'accueil et regarder il y a le forum contentieux culture et formation aller y si vous pouvez regarder il y a pat76 je suis sure qu'il vous conseilleras mieux moi !! mais je reste si

vous avez besoin on se tiendras informer de l'evolution des choses chacun de notre coté !!

Par **madidu**, le **11/06/2014** à **19:13**

Plusieurs mois en AR je pense 5-6 au mois la seule est unique j'ai récupéré c'est celle d'aujourd'hui meme

Par **madidu**, le **11/06/2014** à **19:15**

Tres bien, je vous remercie pendant longtemps je me suis sentie seule, rnje vous tiendrai au courant de l'évolution des choses de mon coté

Par **juju25350**, le **11/06/2014** à **19:17**

et non vous n'etes pas seule c'est qu'il ne faut pas avoir peur je crois que si on se reunirais tous sa ferais un bon petit paquet !!

Par **motl24**, le **25/06/2014** à **11:33**

Bonjour, moi aussi j'ai des problèmes avec eux... depuis un moment que je voulais arreter parce que je trouve que c'est complètement nulle et que c'est une arnaque mais ils m'ont dit que c'etait pas possible qu'ils aller envoyer mon dossier a un agent de je ne sais pas quoi et qu'il fallait absolument que je paye... j'ai eu peur pendant un petit moment et je me suis dit qu'il n'avait rien a faire si non contunuer mais apres je suis tombee sur ce site et je suis tres surprise... je ne sais pas quoi faire, en plus ils m'appellent et menacent

Par **meeelll**, le **01/08/2014** à **14:15**

Bonjour moi aussi je me suis inscrit a cette formation et sa fai1an que j'ai bloquer les prelevements quand je recoi des lettre je les jette et quand il mappel je repon pas.. Je leur est dit que le centre etai radier elle ma dit mais madame cest faut et elle a pas su rien dire dautre..

Par **pat76**, le **07/08/2014** à **16:01**

Bonjour meeelllrnnrnnVous aviez résilié votre contrat par lettre recommandée avec avis de réception et vous avez gardé une copie de votre lettre?

Par **meeelll**, le **07/08/2014** à **16:05**

Nn jai pas resilier car cest plus possible.. si je fait par un recomander sa va marcher??

Par **meeelll**, le **07/08/2014** à **16:06**

Nn jai pas resilier car cest plus possible.. si je fait par un recomander sa va marcher??

Par **pat76**, le **07/08/2014** à **17:00**

Si Distancia vous sollicite toujours c'est que la société n'est pas fermée alors qu'elle est radiée depuis le 12 avril 2010 du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS. Son n° de Siret était le 428738017. C'est ce n° qui doit être apparent sur chaque document que vous adresse DISTANCIA. Il y a eu deux décisions de justice concernant Distancia: le 25 mars 2003 Une liquidation judiciaire simplifiée. le 13 avril 2010 Clôture pour insuffisance d'actif. la veille, le 12/04/2010 radiation du RCS de PARIS. Le Président du Conseil d'Administration de Distancia lorsque cette société était encore immatriculée au RCS de PARIS était Mr Denis Jacquet né en mai 1962. La société Distancia se trouvait au 23 square Edouard VII 75009 PARIS. A l'heure actuelle, Mr Denis JACquet gère plusieurs sociétés dans divers domaines d'activités. Une de ces sociétés dont il est le gérant se trouve domiciliée au: 177 Boulevard de l'Yser 76000 ROUEN. Il s'agit du: Centre International Interprofessionnel de Formation. Cette société est immatriculée au RCS de ROUEN sous le n° de siret: 415.026.020. Elle a pour activité la formation pour adultes (formation à distance évidemment). Pour la résiliation, envoyez une lettre recommandée à Distancia à l'adresse indiquée sur les courriers que vous recevez de cette société. Si l'adresse n'est pas 23 square Edouard VII 75009 PARIS, communiquez au forum l'adresse de Distancia indiquée sur ses courriers. Dans votre lettre de résiliation n'hésitez pas à préciser que la société est radiée depuis le 12 avril 2010 du RCS de PARIS et qu'elle n'a donc plus d'existence légale et que vous allez prendre contact avec les services de la Répression des fraudes afin de savoir si Distancia a le droit de vous réclamer un paiement pour une formation qu'elle n'est plus en droit de donner. Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **meeelll**, le **07/08/2014** à **17:03**

Merci c'est gentille je me rapel plus de l'adresse mais cest pas a paris cest valencienne je me raple plus de l'adresse exacte. merci

Par **meeelll**, le **11/08/2014** à **11:31**

Voici l'adresse de distanciarn97 boulevard saly 59300 valenciennes

Par **pat76**, le **14/08/2014 à 11:47**

BonjourrrrrDistancia dont il s'agit dans vos posts, est une enseigne de Culture et Formation dont le siège social est au: 1, place Paul Verlaine 92100 Boulogne-Billancourt. rrrrrLe n° de siret est: 318490109 au RCS de NanterrerrrrrAu 97, Boulevard Sally 59300 Valenciennes (ancienne adresse du siège social de Culture et Formation), se trouve un établissement secondaire de Culture et Formation.rrrrrLe président de Culture et Formation est Mr Auguste WEEMAELS né en juillet 1944.rrrrrLe Directeur Général est Mr Alain Colart.rrrrrDonc le n° de siret qui apparaît sur tous les documentsrrrrque vous avez reçu de DISTANCIA est obligatoirement celui de Culture et Formation. (318.490.109). Si ce n'est pas le cas, il y a anguille sous roche...

Par **meeelll**, le **14/08/2014 à 11:59**

Il y a pas de numero de siret sur les courrier quil menvoi

Par **pat76**, le **14/08/2014 à 13:19**

Complètement illégal alors gardez bien les courriers que vous recevez.rrrrrSur le contrat que vous avez signé il y a obligatoirement le n° de siret avec toutes les coordonnées de Distancia et principalement l'adresse du siège social qui est le 1 place, Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT?

Par **noura3108**, le **04/09/2014 à 14:38**

j'ai le meme probleme que toi sauf que moi j'ai signer l autorisation de prélevement est contrat 36€ par mois , après 6 mois j'ai voulu arreter et il m'ont dit que j'allais quand meme payer 36€ par mois jusqu'en 2015, donc j'ai bloqué les prélevement et depuis je recois que des appel et menace, aujourd'hui j'ai reçu un courrier comme quoi il y allait avoir le service de recouvrement et que je leur dois 300e

Par **meeelll**, le **04/09/2014 à 14:42**

Moi je répond plus au appel ni au message J'ai déjà Reçu au moins 3courrier comme quoi les service de recouvrement vont tenir mais rien.

Par **noura3108**, le **04/09/2014 à 14:59**

merci meeelll moi aussi ca fait 3 mois j répond plu au appelle

Par **meeelll**, le **04/09/2014 à 15:09**

Deriien.

Par **ichka**, le **09/09/2014 à 15:35**

Bonjour je ne savais pas que distancia était une arnaque j'ai demander un dossier d inscription il mon fait passer un test et il mon dit qu'il me rappelaï dans 8jours. Je n'est signé aucun papier sur internet par contre je leur ai donner mon num de cb (bêtement). Cela c'est passer aujourd'hui donc je les ai vite rappeler pour leur dire qu'il ne m'envoie aucun courrier car je n'était plus intéressé ! La personne m'a dit que la conseillère allait me rappeler. Pensez vous que je risque d'être prélever alors que j'ai rien signé ?? Faut il que je contact la banque ?
Merci

Par **meeelll**, le **09/09/2014 à 15:37**

Moi j'etai toi contact ta banque pour bloker les operation de distancia. mais si tu na rien signer je pense pas quil peu retirer de l'argent.

Par **ichka**, le **09/09/2014 à 15:46**

Oui je vais faire sa par prévention merci

Par **meeelll**, le **09/09/2014 à 15:47**

Derien.

Par **lolo3121**, le **30/09/2014 à 16:20**

Bonjour je me suis inscrite a distancia en conseiller vente, esce que c'est une anarque ce site?

Par **meeelll**, le **30/09/2014 à 16:22**

Comme tt les commentairr suivant le dise lui c une arnaque.. il son radié depuis 2011.

Par **lolo3121**, le **30/09/2014 à 16:24**

D'accord merci de ta reponse.

Par **meeelll**, le **30/09/2014 à 16:26**

Derien si tu vien juste de tinscrire surtout n'accepte pas les orde de prelevement.

Par **meeelll**, le **05/11/2014 à 16:31**

Aujourd'hui j'ai reçu une lettre bureau juridique et contentieux de distance. disant que je doit leur envoyer la somme de 710 euro dans les 10 jours qui suivent cette lettre je c pa quoi fair.. aider moi svp..

Par **pat76**, le **06/11/2014 à 12:49**

BonjourrrrrSi vous avez reçu une lettre simple vous pouvez la mettre à la poubelle. Elle n'a aucune valeur juridique. Donc, inutile de vous inquiéter.

Par **meeelll**, le **06/11/2014 à 12:52**

Ah d'accord merci. oui c'est une lettre simple.. Merci quand meme c'est gentille.

Par **noura3108**, le **12/11/2014 à 08:55**

bonjours moi aussi je viens de recevoir une lettre simple de sce contentieux qui me demande de payer une somme 380e sous 10 jours et la semaine dernière j ai reçu un mail pareille en plus le même num de portable à la fin 44 qui est mentionne sur l lettre m appelle tt les jours

Par **meeelll**, le **12/11/2014 à 09:00**

Oui ce numero mappelle tout les jour mais comme je connais le numero je ne repond plus au apel. je laisse comme sa..

Par **noura3108**, le **12/11/2014 à 13:08**

meeelll :je vais changer mon num de téléphone ainsi le portable

Par **meeelll**, le **12/11/2014 à 13:11**

Oui voila change de numero il connaîtra pa le nouveau moi pour l'instant je peu pa changer de numero.. mais quand je pourrai je fai la meme chose et on demenage lannee prochaine sa va beaucoup marranger..

Par **meeelll**, le **12/11/2014 à 13:11**

Oui voila change de numero il connaîtra pa le nouveau moi pour l'instant je peu pa changer de numero.. mais quand je pourrai je fai la meme chose et on demenage lannee prochaine sa va beaucoup marranger..

Par **noura3108**, le **18/11/2014 à 15:29**

bonjours après les 10 jours distancia m envoie un autre courrier :rnN° élève :
3003385rnRéférence à rappeler : T1114/3003385rnDate du 1er courrier : 03/11/2014rn
rnMadame,rn rnMalgré mon dernier message, vous ne m'avez pas contactée.rn rnJe vous rappelle que je suis chargée par L'école DISTANCIA d'engager à votre rencontre la procédure de recouvrement concernant votre formation impayée à ce jour.rn rnComme vous le savez, en signant le contrat avec cette école, vous vous êtes engagé(e) à rembourser la formation, même si vous avez abandonné le suivi des cours.rn rnMadame, vous pouvez encore vous éviter les frais et les désagréments de la procédure devant le tribunal ainsi que les mesures de saisies, par voie d'huissier, que l'école est en droit d'engager contre vous.rn rnComment ?rn rnEn adressant sous 8 jours au Bureau Juridique et Contentieux le règlement de votre dette, soit 396.00 €.
rn rnVous pouvez payer par chèque ou mandat libellé à l'ordre de DISTANCIA (en indiquant bien votre référence de dossier) ou en me contactant au 03.61.25.20.85. pour un règlement par carte bancaire.rn rnJe vous rappelle que les intérêts de retard courent de plein droit, conformément aux clauses du contrat.rn rnSentiments distingués.rn rnPS : Un arrangement limité dans le temps reste envisageable. Pour cela, appelez-moi au 03.61.25.20.85. dans un délai de 48 heures.rn rn Mme THUILLIEZrn 03.61.25.20.85. ou 06.16.44.50.44.rn c.thuilliez@bureaucontentieux.comrn rn rnArticle 32 Loi du 09/07/91 : Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire.rnCependant le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi.

Par **pat76**, le **19/11/2014** à **15:47**

Bonjour NourarnrnSi vous avez reçu une lettre simple, direction la corbeille à papier...rn rnVous n'appellez pas et vous attendez le prochain courrier en toute sérénité.rn rnSimple question, vous aviez envoyé une lettre de résiliation du contrat par lettre recommandée avec avis de réception et vous avez gardé une copie de la lettre?

Par **noura3108**, le **20/11/2014** à **12:24**

bonjours non j ai rien envoyé j ai rien signé et en plus je savais pas qu il prélève depuis un an et demi

Par **pat76**, le **20/11/2014** à **13:53**

Bonjour nourarnrnDépêchez-vous d'envoyer une lettre de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception.rn rnSur la lettre simple que vous avez reçu, le n° de siret de DISTANCIA est bien indiqué?

Par **noura3108**, le **20/11/2014** à **16:17**

non il y a pas n de siret de DISTANCIA

Par **pat76**, le **20/11/2014** à **16:42**

Alors c'est illégal. Distancia sur tous ses documents, contrat, facture, lettre doit obligatoirement indiquer l'adresse de son siège social et son n°de Siret.

Par **pat76**, le **20/11/2014** à **17:21**

Distancia est l'enseigne de CULTURE est formation qui est le nom commercial de la société.rn rnLe siège social est situé au:rn rn1, place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURTrn rnla société est enregistré au RCS de NANTERRE sous le n° de siret: 318.490.109rn rnIl y a d'après les informations que j'ai obtenues, 4 établissements secondaires.rn rn2 pour la formation à distance et 2 pour les services contentieux.rn rnLes deux établissements pour la formation sont situés:rn rn1°) 95-97 boulevard Saly 59300 VALENCIENNESrn rn2°) 104, avenue du général Michel Bizot 75012 PARISrn rnPour les 2 autres établissements des services contentieux ils sont appelés BUREAU JURIDIQUE et CONTETIEUX (BJC).rn rnle 1er est situé au:rn rn32 bis, rue Jean Jaurès 59880 SAINT

SAULVErrnle second au:rrnZAC de L'Avaleresse 59690 VIEUX CONDE.rnrnLe président de DISTANCIA plus connue sous le nom de CULTURE et FORMATION est Mr Auguste WEEMAELS né en 1944.rnrnLe Directeur Général est Mr Alain COLART né en janvier 1946.rnrnDonc DISTANCIA devrait obligatoirement indiquer sur ses documents et lettres son n° de SIRET (318.490.109 ainsi que préciser qu'elle est enregistrée au RCS de NANTERRE) et indiquer également en dehors de son adresse au 95-97 boulevard Saly 59300 VALENCIENNES, l'adresse de son siège social 1, place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT qui sont des mentions légales imposées par le Code du Commerce.

Par **virginie60**, le **20/11/2014 à 18:44**

Bonsoir, je suis étonnée qu'il y est autant de personnes dans le meme cas..rnrnAlors voila j'ai eu un entretien au tel avec eux il y a maintenant presque deux ans.. et donc j'ai voulu arrêtee dans les débuts également mais passer 3mois c'est mort apparemment.. donc j'ai continuée à faire leurs devoirs etc mais sa fais un moment que je n'en ai plus le temps cause boulot et qu'au final sa a à l'air sacrément bidon aussi.. donc sa me trotte depuis un moment de bloquer les prélèvements réalisé sur mon compte... mais qu'est ce que je risque réellement ? :/ si quelqu'un pouvait m'éclairer ce serait genial parce que marre de payer 39e tous les mois depuis 2ans en sachant que cela ne sert à rien.. merci :)

Par **noura3108**, le **20/11/2014 à 19:50**

non il y a pas n de siret de DISTANCIA

Par **motl24**, le **21/11/2014 à 10:29**

Bonjour, moi je ne se plus quoi faire car j'ai arrêté la formation, j'ai arrêté de répondre les appels, j'ai envoyé une lettre de résiliation et quand même j'ai eu au téléphone le médiateur Chantal Levan et m'a dit qu'ils vont faire appel à un huissier et que mon cas sera traité le mois de décembre... aide!!!!

Par **virginie60**, le **21/11/2014 à 13:25**

La lettre de resiliation tu la fais au bout de cb de temps de la formation? Cest vraiment serieux leurs menaces d'huissiers etc où ils peuvent nous forcés de finir de payer leur truck?

Par **aguesseau**, le **21/11/2014 à 13:43**

bjr,rnle problème quand on signe un contrat avec une société, le contrat comprend

généralement les conditions de résiliation du contrat (lettre recommandée, préavis, motif...), si vous ne respectez les conditions de résiliations du contrat que vous avez signé, l'autre partie est fondée à obtenir en justice l'application du contrat. rndonc arrêter de payer sans la résiliation prévue dans le contrat, vous expose à des poursuites. rncdt

Par **miniiee**, le **24/11/2014** à **14:25**

j'ai aussi le meme souci avec eux j'ai vu leur site sur internet, fin octobre 2013, j'étais en dépression je cherchais mon stage en BTS j'ai vu leur site sur internet, j'ai rempli le formulaire d'inscription le lendemain il m'ont appelé, ils m'ont expliqué comment ça allait si je fais la formation au bout de 3 mois je serai payé jusqu'à 1500 euros par mois. rnils m'ont envoyé le test j'ai fait. après j'ai remarqué que j'avais des soucis d'argent j'ai envoyé un mail à la dame qui m'avait contacté comme quoi je ne voulais plus faire leur formation et je l'ai aussi appelée, je suis allé jusqu'à leur mentir comme quoi j'ai trouvé mieux, la dame au téléphone a insisté. je croyais que c'était fini, mais j'ai eu tort ils prélèvent dans mon compte durant 4 mois. Depuis que je les ai bloqués. Des menaces par téléphone, par mail et courrier, je ne répond pas. rnrnle mail de résiliation que je leur ai envoyé je l'ai toujours sur moi au cas où. Ils veulent que je paye 1500 € et moi je reçois rien j'ai même arrêté les études pour la santé, pas de ressources, logé, nourri

Par **meeelll**, le **24/11/2014** à **14:38**

Je crois qu'on a tous fait avoir avec cette école moi ça fait 1 an que j'ai bloqué les prélèvements et il m'a dit que j'allais être fiché à la banque de France mais j'ai réussi à ouvrir un compte depuis le début de l'année il parle d'huissier de justice et jusqu'à maintenant rien.. quand je reçois des courriers comme ça par exemple en recommandant je les jette directement.. ça écrit tout le temps la même chose il mapelle en numéro privé ou avec leur numéro.. ça comme ça presque tous les jours.. ça vrai je suis un peu marre mais bon on peut rien faire..

Par **miniiee**, le **24/11/2014** à **14:52**

moi j'ai bloqué les appels privés et leur numéro. rnje viens de recevoir un avis de passage un courrier recommandé avec AR qui vient qui a été posté à Valenciennes j'ai pas récupéré. Je te jure il faut vraiment qu'on fasse quelque chose parce que là ça va trop. je crois que je suis le seul.

Par **meeelll**, le **24/11/2014** à **14:56**

Ah moi j'ai jamais reçu de recommander oui tu peux aller le récupérer.. oui c'est vrai moi au début je pensais que ça allait dans le même cas mais après en cherchant j'ai trouvé le site et je vois tous les jours des gens dans le même cas.. ça vrai qu'il faudra tout qu'on fasse quelque chose..

Par **aguesseau**, le **24/11/2014 à 15:01**

bjr,rnle fait ne pas aller chercher le courrier recommandé ne change rien.rn l'expéditeur a la preuve de son envoi, qu'un avis de passage a été déposé chez le destinataire et l'expéditeur a reçu un avis comme quoi, le destinataire, informé, n'a pas été récupérer le courrier recommandé.rn devant un tribunal, c'est comme si vous aviez pris connaissance du courrier recommandé et est un signe de mauvaise foi du destinataire.rncdt

Par **virginie60**, le **24/11/2014 à 17:56**

Cest quand meme dingue cette histoire..rn rn Mais plus haut il etait marquer un truck je ne sais plus par rapport a une cessation d'activites parcequ'ils avaient pas assez d'eleves et autres.. donc par rapport a sa ils ont quand meme le droit de faire des inscriptions et autres ?rn rn Pour tout ceux qui se font harceles car les prelevements ont ete bloques, il n'y a jamais eu de reels choses faites contre vous hors mis ces courriers ?

Par **noura3108**, le **03/12/2014 à 17:47**

bonsoirs ce matin j ai reçu cette lettre après 2 lettres de service bureau contentieux:[smile7]rn rn rn Référence à rappeler : T1114/3003385 rn Date du 1er courrier : 03/11/2014rn rn Madame, rn rn rn Suite à votre absence de paiement, votre dossier est prévu pour examen par la Commission Juridique lors de sa prochaine séance fixée au 11/12/2014. A cette date, la Commission statuera sur l'orientation et les mesures judiciaires par voie d'huissier à prendre à votre encontre concernant votre formation impayée à ce jour auprès de DISTANCIA.rn rn Il ne vous reste donc que quelques jours pour agir :rn- soit en adressant votre règlement de 396.00 €, en principal, au Bureau Juridique et Contentieux par tout moyen de paiement à votre convenance libellé à l'ordre de DISTANCIA (en indiquant bien votre référence de dossier)rn- soit en me contactant au 03.61.25.20.85. ou au 06.16.44.50.44. pour me faire une proposition de remboursern rn Sentiments distinguésrn rn rn Mme THUILLIEZrn 03.61.25.20.85.rnc.thuilliez@bureaucontentieux.com

Par **virginie60**, le **03/12/2014 à 20:26**

Bonsoir, tu l'a reçu en courrier simple?rn rn As tu envoyer un courrier avant de bloquer les prelevements ? Si oui quels motifs adtunmis afin d'arrêter cette formation?

Par **noura3108**, le **04/12/2014 à 08:30**

bonjours virginie60 j l ai reçu en lettre simple et j n ai pas envoyer une lettre avant d arrêter le prélèvement car j était pas au courant qu il prélevait pendant un 1an

Par **virginie60**, le **04/12/2014** à **11:24**

Ah d'accord merci. si ce n'est qu'en courrier simple ça va alors pck aucunes preuves que tu les eu

Par **meeelll**, le **13/12/2014** à **09:04**

Aujourd'hui j'ai reçu un courrier avec AR et là je pense qu'il faut vraiment les payer j'ai 10 jours pour leur donner 710 euros sinon là il y aura un huissier de justice qui viendra..

Par **noura3108**, le **19/12/2014** à **11:03**

bonjour moi aussi j'ai reçu un courrier avec AR les 10 jours passés elle vient de m'appeler sur le fixe j me demande vraiment si il y aura un huissier pourquoi attendre une année

Par **meeelll**, le **19/12/2014** à **11:28**

Oui moi ça fait déjà 15 jours et rien..

Par **myriam_sa**, le **20/12/2014** à **09:21**

Bonjour à tous Je suis dans le même cas que vous j'ai essayé de contacter par l'école Distancia, c'est eux même qui m'ont appelé, j'ai eu un entretien par téléphone et j'ai été reçu toutefois je n'ai pas donné mon numéro de carte bleue par téléphone je n'ai fait aucun paiement. Est-ce que si j'annule mon inscription j'aurai des frais supplémentaires car suites aux messages que j'ai lu j'ai bien peur qu'il me menace. Merci de vos réponses j'ai vraiment besoin d'aide

Par **noura3108**, le **21/12/2014** à **12:42**

bonjour myriam heureusement que tu n'as pas donné ton numéro de carte ou tu as donné ton numéro de compte donc y a rien à craindre

Par **myriam_sa**, le **21/12/2014** à **12:47**

Bonjour, donc si j'annule mon inscription elle se fera rapidement et sans problème c'est ça?

Merci de ta reponse :)

Par **virginie60**, le **21/12/2014 à 19:59**

Bonjour, et meme en ayant donner au cas ou tes coordonnees bancaire apparemment pour eux tu as 3mois pour dire si tu veux arreter sinon cest trop tard.. perso je vais tout bloquer leur prelevements sa fait deux ans que je paie.. et en sachant que je viens de demenager ils n'ont pas ma nouvelle adresse ni numero de tel sauf portable (qui risque de changer sous peu) donc jespere sa va le faire vraiment :)rnnet jespere pour vous tous que sa va sarranger et quils vous lacherons

Par **fafacherry**, le **31/12/2014 à 13:31**

bonjour,rnj'ai ce même problème en ce moment même avec l'école distancia, a vrai dire des que je reçois leur lettre je déchire, je doit vous avouer que même si ils ont vraiment les cou**le de nous envoyer au tribunal, le contrat qu'on a tous signer ne vaut rien devant le juge donc vous en faite pas déchirez les lettres ne l'ai répondez pas ou bien envoyer leur un message en disant que vous porterais plainte pour harcèlement moral ca les calme un certain temps, voila j'espère que je vous ai un peu rassurez[smile3] [smile4]rnps : pour arrêter les prélèvement dite a votre banque de bloquer leur prélèvement tout simplement[smile33]

Par **meeelll**, le **17/03/2015 à 18:37**

bonjour je c'est si il y a encore quelquun pour me repondre mais je l'espere bien.. Aujourd'hui j'ai reçu un courrier du bureau juridique et contentieux (j'en ai reçu pas mal que j'ai jetter, des lettre de menaces et tout..) dans cette lettre il est écrit que j'ai une convocation le jeudi 26 mars a partir de 8h45 mais je comprend pas de quoi il parle. Dans les lettre precedent c'etait des menace comme de quoi il enveron des huisier chez moi mais sa date de depuis la fin d'annee derniere, jusqu'a maintenant rien. merci pour ce qui repondron..

Par **fafacherry**, le **17/03/2015 à 18:51**

j'ai reçu aussi un courrier en disant qu'un homme passera quelqu'un d'un tribunal bizarre pour récupérer l'argent etc... j'ai rit et j'ai supprimer le mail j'aurais pas du car si vous aussi avez reçu et que si ils viennent vraiment vous voir, porter plainte et au moins vous aurez des preuves n'hésiter surtout pas a lui demander sa carte et ne lui donner surtout pas l'argent appeler la police directe ;)mais je suis sur personne se pointera car il risque gros...

Par **meeelll**, le **17/03/2015 à 18:54**

Oui moi aussi je pense qu'il viendront pas car sa fait un moment déjà qu'il parle d'huissier et tt
mais j'aime sa fait 5 6 moi à peu près..

Par **fafacherry**, le **17/03/2015** à **19:02**

je pense qu'il faut laisser couler l'affaire, ils nous lâcheront la grappe si ils voient qu'on les
répond pas :D perso c'est eux qui gaspille leur argent à envoyer 10000 courrier ça me fait ni
chaud ni froid

Par **meeelll**, le **17/03/2015** à **19:27**

Moi nn plus je fais plus attention à eux. Mais à un moment donner il on plus le droit aussi de nous
réclamer de l'argent je crois.. moi sa fait 1an et demi presque 2ans que j'ai arrêté les
prélèvements..

Par **juju25350**, le **17/03/2015** à **19:28**

bonjour à tous moi ma fille sa va faire presque 2 ans qui nous harcèle , dernièrement une
lettre d'un huissier de paris cette fois mais toujours en lettre simple . y'a bien longtemps que je
ne leur répond plus on fait les morts y vont bien se calmer un jour bon courage à tous !!

Par **meeelll**, le **17/03/2015** à **19:30**

Moi c'est pareil je fais plus attention je répond plus au appel mm si il appel au moins 3 4 fois par
semaine.. Je laisse passer.

Par **juju25350**, le **17/03/2015** à **19:35**

nous y appel plus , plus d'email , juste des lettres s'en accuser de temps temps plus de
nouvelle d'eux pendant quelques temps et après sa repart mais d'après ce que j'ai pu lire sur
les forums on risque pas grand chose .

Par **meeelll**, le **17/03/2015** à **19:37**

Oui si j'y voulais vraiment l'argent depuis le début il aurait déjà fait des démarches car il prend des
menaces des menaces mais rien après..

Par **juju25350**, le **17/03/2015** à **19:48**

oui des menaces pour faire peur au gens si y devait tous nous mettre au tribunal, on serais un paquet surtout que leur trucs c'est une grosse arnaque, ma fille na jamais rien commencer chez eux renvoyer dans les temps un courrier pour annuler avec accuser, et il lui réclamer 389 euros . on n'attend encore l'huissier qui devait venir y a 1 mois entre 6h et 21h lol

Par **meeelll**, le **17/03/2015** à **19:51**

Oui voila c sa moi j'avai commencer mai j'avai envoyer une lettre avec acuser mai moi il veulent leur 740euro..

Par **fafacherry**, le **17/03/2015** à **19:56**

moi aussi c'est la même somme d'argent, d'un coté c'est vrai qu'ils sont pas du genre a lâcher l'affaire vaut mieux porter plainte et s'en débarrasser le plus vite possible, chose que j'aurais du faire depuis longtemps

Par **virginie60**, le **17/03/2015** à **21:49**

Bon courage à toutes. Personnellement j'ai déménagé donc ils n'ont pas ma nouvelle adresse êt j'ai bloquée leur numéros sur mon téléphone donc pas d'appels ils ont envoyés un e mail juste pour me demander de les appelez sans précision mais vu que j'ai bloquée leur prélèvements cest pour ça qu'ils essaient de me joindre. Donc je suis tranquille je pense :)rnIls lâcheront laffaire a un moment donner c'est sur !

Par **Emm24750**, le **02/05/2015** à **23:03**

Bonjour, je me suis renseignée pour pouvoir faire une formation pour être Hôtesse d'Accueil en Tourisme. Et j'ai trouver une école à distance qui m'acceptera. Hors je ne connaissais pas du tout cette école et personne de mon entourage non plus. Alors je voulais savoir si quelqu'un qui a fait l'école Distancia pourrait me donner un avis, afin d'être sûre que ce ne soit pas une arnaque ? Sachant que je n'ai rien payée pour le moment ils n'ont fait que m'appeler par téléphone pour faire un bref entretien.rnUne grande aide de votre part pourrait vraiment m'aider afin de pouvoir poursuivre mon inscription.

Par **meeelll**, le **03/05/2015** à **11:16**

C de larnarque comme tt le monde le dit..

Par **math3615**, le **12/06/2015 à 14:50**

Bonjour, je viens de recevoir en courrier simple une "mise en demeure" du bureau juridique et contentieux du Vieux Condé, demandant de payer 960E sous 10 jours, et c'est signé M. MARTEL. En bas de page, y a ceci: Département HELP ME (GIE), SIRET 480 332 493 00026 APE 8559 A, Siège social 97 bld Saly 59300 Valenciennes. rñça va faire 1 an que ça dure et c'est le 1er courrier de mise en demeure. Que dois-je faire SVP.

Par **meeelll**, le **12/06/2015 à 14:55**

Moi j'ai déjà reçu au moins 4 5 courriers de la même personne même il veut faire venir un huissier mais après quand je réponds pas ils disent que ça va être trop cher un huissier donc ils annulent tout et à chaque fois c'est pareil.. ça fait 1 an et demi à peu près..

Par **miniiee**, le **17/06/2015 à 17:22**

J'ai reçu un message de ce Martel là aujourd'hui. Qui me dit que y a un huissier qui va passer. Franchement il commence à me taper. La prochaine fois je le nique sa race puis allez porté plainte Pour harcèlement moral c'est ce qu'on devrait tous faire.

Par **virginie60**, le **17/06/2015 à 18:13**

Ils m'ont appelé en numéro privé et je n'ai pas décroché bien sûr ils m'ont laissé un message vocal en me disant que vu que je n'ai pas réglé mon retard mon dossier par un huissier directement et à la fin du message elle me dit oui à partir du 23 juin si vous ne payez pas il partira en justice. Heu ouais elle se contredit pas un peu? Malgrés mon déménagement ils ont eu ma nouvelle adresse et je suppose que c'est mon ancien propriétaire qui a dû leur téléphoner et leur donner car il en avait marre de recevoir du courrier ^^

Par **miniiee**, le **17/06/2015 à 20:06**

Moi aussi ils ont trouvé l'adresse d'une copine qui m'héberge. Virginie60 je crois qu'ils trouvent nos adresses aux pôles emploi. Faut qu'on porte plainte. Courage à tous surtout faut pas qu'on cède

Par **virginie60**, le **17/06/2015** à **23:11**

Miniiie ils sont baléze dans se cas mais pourtant une tiers personnes n'a pas le droit de données nos adresses normalement !
Perso je ne craquerai pas ils m'ont prit assez d'argent pour que je leur redonne ne serait ce qu'un centime !
Mais même si on portait tous plainte cela servirait à quelque chose? Vraiment.. :/

Par **meeelll**, le **18/06/2015** à **16:20**

Moi je pense quil fau laisser le temp ne plus repondre au apel ni au courier moi sa fai 2 moi que j'ai plus de nouvelle et temp mieu. mai portai plaintr pour moi servirai a rien.

Par **virginie60**, le **18/06/2015** à **17:19**

Meme si plusieurs porter plainte à mon avis sa ne servirait à rien. Ils vont bien abandonnes êt nous lâcher a un moment donner

Par **miniiee**, le **19/06/2015** à **08:39**

oui moi j ai fait la morte depuis 1 ans je ne leur repond même plus. J ai mieux a faire.

Par **meeelll**, le **22/06/2015** à **18:28**

aujourd'hui j'ai reçu une mise en demeure par rapport a distancia me demandant si je paye pas 741 euro avan 8jour il me poursuiverson au tribunal. la chui vraiment inkiete. Mai comme cest pas en recomander est ce que sa a une valeur?? repondai moi svp.

Par **miniiee**, le **22/06/2015** à **18:32**

Il ne savent même plus quoi dire d'un coup un envoi d'huissier d'un coup au tribunal. Moi je paye rien. Ne t'inquiète pas ignore tous sa c'est vrai c'est flippant.

Par **meeelll**, le **22/06/2015** à **18:54**

Oui c surtout que je gagne pa bkp chui encor etudiante et sa me ferai chier qau final il me

pousse au tribunal quoi.. mai moi je pense qu'un courier comme sa na pa de valeur si c pas avec accuser de reception

Par **miniiee**, le **22/06/2015** à **19:04**

moi aussi je suis demandeur d emplois 0 ressources. Juste une copine qui me loge.

Par **meeelll**, le **22/06/2015** à **19:05**

Ah ok.. oui c'est dur quoi..

Par **miniiee**, le **22/06/2015** à **19:08**

Oui trop même en tous cas je ne vais pas cédé. Ils nous ont vendu du rêve. Moi la personne que j ai eu ma vendu du rêve lorsque j ai su que c était payant. Jai envoyé un mail de résiliation que j ai conserver.

Par **meeelll**, le **22/06/2015** à **19:09**

Moi aussi jai envoyer une lettre de resiliation et jai conserver un modele aussi.

Par **miniiee**, le **22/06/2015** à **19:13**

J aimerai bcp avoir des nouvelles des pers qui ont laissé des messages au depart. pour savoir ou que'ils en ont avec distancia

Par **meeelll**, le **22/06/2015** à **19:24**

Oui moi aussi jaimerai.

Par **ophelcollin**, le **14/08/2015** à **18:15**

bonjour , je me suis fais avoir en mars comment faire pour tous arrêter ? svp

Par **aware**, le **19/11/2015** à **11:31**

Bonjour rnJe me pose une question, si les gens qui disent qu'il sens était arnaqué et harcelé par l'école DISTANCIA, alors pour quoi vos demande de documentions dépasse énormément le nombre demander, vous cherchez du travail et vous êtes dans la merde a cause du chômage et vous dite que vous êtes harceler par les appel , mais bordel vous êtes jamais joignable pendant toute la journée mais c'est normal que les conseiller vous appel plus que 10 fois si vous n'êtes pas intéresser par la formation, pour quoi envoyer une demande ? Ou décrocher et dite que vous n'êtes pas intéresser comme ça vous n'aurais plus jamais a être harceler, c'est simple, revenant a la question de l'arnaque, vous avez un contrat lisez le avant de le signe, je sais que c'est bête de votre part mais il faut être vigilant c'est comme ça, eux ils travaillent il gagne leur vie et vous ? vous pleurnicher tout le temps arrêté SVP.rnVous vous posé la question pour je les défende ? Sachez que je suis dans le con de personne, simplement il y a une certaine logique dans l'histoire [smile16] rn

Par **claud**, le **04/02/2016** à **23:45**

bonjour, voila mon histoire, je viens de m inscrire et ils ont tout fait par téléphone, j ai donné même on rib par téléphone, et c est là que je découvre que c est de l arnaque.ils ont pas encore commencé prendre l argent dans la banque. je ne sais pas comment faire pour résilier et arrêter immédiatement avec eux. je vous informe que je viens d avoir un 2 mois depuis que soit disant j ai signé le contrat. j ai rien signé c est bizarre.

Par **silviyan**, le **05/02/2016** à **17:55**

BONJOUR rnrnje me suis inscrite a ligne et formation des cours a distance en 2012(j'étais seul avec un enfant avant de me remarier en 2012), et je n'est pas pus les payer faute de moyens car je suis pour l'instant au RSA depuis 2010. Un huissier a trouver en demandent mon numéro ce mois de février 2016 grasse a mon grand père en profitant de sa faiblesse de car il est âgée et ne comprend pas trop le Français. Elle a harceler moi et mon mari pour payer la sommes de 989,10 €, mon mari a eu des propositions de travail et l'huissier a aussi harceler mon mari qui na rien avoir dans cette histoire en disant qu'elle pourra faire main courant a son salaire, compte en banque alors qu'il na pas de compte du tout. Cette histoire concerne que moi car quand je me suis inscrite je n'était pas marié et en disant vous les Turques vous travaillez tout au noir elle nous a juger sa ma choquer. J'ai donner mon numéro de rib, je voudrai changer de banque est ce qu'elle peut trouver mon nouveau compte en banque et comment peut-elle trouver? car normalement c'est des donner personnels, et j'attend les nouvelles élection présidentielle car tout les dettes son effacer sauf quand sur une feuille il y a la Louisiane avec république Française marquer dessus. Si il y a procès est ce que mes dettes s'effaceront après le procès et nouvelle élections présidentielles? puis je porter plainte contre l'huissier pour abus de faiblesse et propos choquant? car huissier ou pas c'est une citoyenne comme tout le monde.

Par **Tisuisse**, le **05/02/2016 à 18:52**

Bonjour,rnrnUn huissier de justice ne procède pas ainsi puisqu'il intervient lorsqu'un jugement a été prononcé et qu'il a en mains un titre exécutoire.rnrnVous êtes en présence d'une officine de recouvrement qui, elle, n'a aucun pouvoir. Lisez le dossier en en-tête de ce forum intitulé "les officines de recouvrement", vous serez fixé sur vos droits, ce que vous pouvez faire et surtout ne pas faire.

Par **silviyan**, le **06/02/2016 à 17:37**

Sur ma feuille c'est marquer notification de cession, la façon dont la dame qui ma parler au téléphone ma dit que tout les Turques travaille au noir comme si elle n'aimait pas les Turques j'ai senti du racisme, et surtout profiter de la faiblesse de mon grand père car il et très âgée pour lui soutenir des informations est ce que je peux porter plainte contre elle ? c'est DSO INTERACTIVE qui m'ont prévenu par mail et une lettre. Comment je pourrais faire pour gagner plus de temps car quand les 5 ans sont passer les dettes s'efface

Par **amajuris**, le **06/02/2016 à 17:59**

bonjour,rncontrairement à ce que vous pensez toutes les dettes ne s'effacent pas automatiquement après 5 ans sinon le crédit n'existerait plus.rnl'amnistie et non la grâce après une élection présidentielle n'est pas automatique et je ne suis sur qu'il y ait eu en 2007 ou 2012.rnsalutations

Par **silviyan**, le **07/02/2016 à 10:56**

Bonjour j'ai trouver une personne qui témoigne anonymement sur facebook et regarder se qui dit:rnrnBonjourrnJe souhaite témoigné de façon anonyme car j'ai été embauché chez eux il y a quelques temps.rnAlors il faut savoir que oui cette pseudo école est tout sauf sérieuse. En effet les conseillers qui vous contacte sont en fait des commerciaux payé au chiffre d'affaire donc plus vous prenez d'options avec votre formation, plus il sera payé.rnIls font tout pour vous mettre en confiance mais dès que vous avez signé c'est fini, plus aucun suivi. Surtout si vous avez des soucis financiers, au delà de 3 mois d'inscription, le commercial s'en fout il a déjà été payé sur votre contrat. Par contre si vous êtes dans le délai des 3 mois (cela correspond au délai de résiliation) là il va être tout sucre tout miel pour vous garder jusqu'à la date limite. Si vous voulez une réponse par un prof, vous allez devoir attendre longtemps car ils ne sont quasiment jamais là et travaille pour d'autre écoles concurrentes. Les tutoriels sont minables et quand a la licence éducation pour les logiciels c'est une vaste blague car elle ne fonctionne qu'une seule année.; au delà vous payer plein tarifs et si vous vous installer en tant que professionnel bien sûr vous ne pouvez pas l'utiliser (contrairement à ce qu'on vous dit). Enfin concernant les cours, c'est l'école elle même qui les rédige et non pas l'éducation nationale comme on vous le fait croire. Enfin l'attestation professionnelle que l'on vous donne

à la fin n'a aucune valeur sur le marché. Donc vous aurez dépenser 3000€ pour rien...
Pour ce qui est du bts proposé vous ne l'aurez jamais avec cette formation car pour décrocher un stage (qui est obligatoire pour passer l'examen) vous allez galérer et c'est pas l'école qui va vous aider...
Bref prenez vos jambes à votre cou et Fuyez
Il y a beaucoup de personne qui se sont fait harceler et agresser je les invites a contacter 60 millions de consommateur car Ligne et Formation c'est du marketing et vende des rêves

Par **amajuris**, le **07/02/2016 à 14:15**

un témoignage anonyme est toujours à prendre avec précautions.
il serait plus intéressant de savoir si ces établissements d'enseignements ont fait des procédures devant les tribunaux pour obtenir le paiement et quelles ont été les résultats de ces procédures.

Par **electricdreams**, le **09/05/2016 à 14:47**

Bonjour à tous ,
Je rajoute ma petite pierre à l'édifice en vous racontant mon histoire .
Etant au chômage , j'en ai profité pour m'inscrire à cette formation , en espérant retrouver vite du boulot derrière . Alors forcément , quand on demande la doc et qu'on passe les " tests " (tests bidons à faire sur le net , alors qu'on peut trouver les réponses sur google avant de répondre) , ils m'appellent et me disent que j'ai le profil idéal , que mes résultats de test sont excellents etc etc ..
On me caresse dans le sens du poil .
Mais tout de suite après , on me parle de CB , de RIB ,de contrat , tout en précisant qu'on peut vite annuler ce même contrat si on est pas satisfait de la qualité des cours .
Je tente ma chance , et donne mon rib (première grosse erreur de ma part) .
Les vacances d'été passent , je découvre mon courrier et ces fameux cours à mon retour le mois suivant . Verdict , étant sérieux et voulant réellement faire une formation , je découvre des livres et des cours peu complets , très basiques , que n'importe qui aurait pu écrire .(une fiche métier gratuite sur le net est du même niveau) .
Voyant la qualité des cours , je décide donc d'arrêter . Je les appelle , et leur signale mon envie d'arrêter . La dame au téléphone (tout de suite moins agréable qu'à l'inscription) essaie de me convaincre par A+B que la formation est excellente , reconnue , et qu'il faut surement que je continue pour pouvoir le percevoir
(La on découvre très vite le vrai visage de Distancia , avec la dame au téléphone qui coupe la parole , est hautaine , pas du tout agréable)
On en sort qu'elle me parle de lettre recommandé pour annuler le contrat . J'envoie cette fameuse lettre , et depuis ... Plus rien .
Sauf que ! Les prélèvements ont continué sur mon compte eux .
Ayant d'autres soucis dans l'immédiat (chômage , argent , famille) , je laisse un peu trainer cette affaire .
Quelques mois après ça , je décide de bloquer les prélèvements sur mon compte , et là , tout comme vous , je reçois lettres , appels (5/6 fois par jours , et souvent en masqué) me demandant de payer l'intégralité de la formation .
Encore une fois la dame au téléphone est devenue presque insultante , menaçante , aucune compréhension .
"Bonjour , vous avez votre carte bleue sur vous ?"
" bonjour , non mais j'aimerais parler de cette formation et de ma demande de résiliation du contrat envoyée il y a quelques mois "
" Monsieur vous avez dépassé les 3 mois , et bloqué les prélèvements vous nous devez 1500€(a peu près je n'ai plus la somme exacte) , vous avez votre carte bleue sur vous ?"
"non "
" allez chercher votre carte bleue ou alors on envoie le dossier au tribunal "
Voilà à quoi ce résumé les entretiens téléphoniques . Aucune compréhension , rien . On ne reparle jamais de mon courrier pour

résilier le contrat , on change immédiatement de sujet pour parler de ma carte bleue !

Pire que des requins . Elle tente même de me faire culpabiliser en me disant que j'étais le seul dans ce cas ,que c'était scandaleux

Donc j'ai décidé de bloquer leur numéro de téléphone , ne pas décrocher aux appels masqués . L'harcèlement a du durer pendant encore 8 bons mois . Avec courriers (lettre simple) de menaces d'huissier , une vingtaine de messages sur mon répondeur vocal par semaine , et j'en passe .

Quoi qu'il en soit je n'ai jamais eu à faire à un quelconque huissier , jamais eu de convocation au tribunal , rien .

Ils jouent uniquement sur la peur des gens pour avoir une somme qu'ils ne méritent tout simplement pas .

Depuis j'ai changé de numéro de téléphone , j'ai déménagé et plus aucune nouvelle de DISTANCIA . Je me sens libéré !

Ne tombez pas dans cette arnaque , c'est le miroir aux alouettes , ils vendent du rêve avec des formations de qualité médiocre , aucun suivi de l'élève , et n'hésiteront pas à faire trainer vos demandes de résiliations pour passer le stade symbolique des 3 mois et vous tomber dessus . Car oui avant ce 3e mois , je n'avais aucune nouvelle d'eux , ils ne m'ont jamais appelé pour savoir comment se passait la formation , mon avis dessus etc ...

Par contre pour passer à la caisse , là , c'est 15 appels par jours !

Comme cité plus haut , Distancia a été radié de la chambre des commerces , ce sont guignols et leurs formations ne valent pas un clou aussi bien aux yeux des employeurs , qu'en terme de contenu d'informations .

Une pure arnaque sur tous les points . Cessez de vous tracasser et oubliez les , ils ne feront rien .

Merci d'avoir lu, en espérant avoir aidé quelques un d'entre vous .

Cordialement .

Par **Mawa**, le **06/10/2016 à 16:47**

Sl't j'aurais voulue savoir qu'au final comme ça c'est passer ? Je suis dans la meme situation a présent !!! Merci pour votre aide.

Par **electricdreams**, le **15/10/2016 à 14:17**

Salut , au final pour ma part , j'ai déménagé et changé de numéro de téléphone . Donc plus rien depuis .

Je te parle de ça , ça fait maintenant 5 ans! Et plus aucune nouvelle d'eux . Ni de convocation au tribunal ou quoi que ce soit .

Dans mon cas, expliqué plus haut , j'avais bien fait la lettre recommandé (qui a comme par hasard disparue) donc ils n'avaient aucun moyen de m'attaquer pour non paiement .

Ils tentent de mettre une pression pour que tu payes la formation d'un coup . Mais ne t'en fais pas , hormis des menaces , ils ne feront rien .

Bloque les prélèvements , bloque leur numéro (ou demande à ton opérateur de changer de numéro , car au bout d'un moment , ils appellent en masqué) et tu seras libérée .

Cordialement .

Par **Rom1du17**, le **03/12/2016 à 00:17**

Merci pour toute vos informations sa m'aura beaucoup éclairé ma soeur et dans la même situation vous m'avez motivé pour les envoyé se faire m'être bien comme il faut cela s'appelle une arnaque et elle et mais caractérisé en escroquerie et vole en bande organiser salarié compris

Par **Rom1du17**, le **03/12/2016** à **00:52**

Pour information vous pouvez attendre le huissiers avec impatience il n'aura aucun pouvoir de plus que distancia il leur faudra avant un jugement et se qui n'arrivera pas vu leur façon de faire il peuvent juste mandaté un huissier pour recouvrement amiable et si il et aussi pourri que distancia il va vous menacé aussi pour vous faire peur pour que vous payer seul un juge peut décider un recouvrement judiciaire et vous serais donc convoqué au tribunal et vous pourrez tout expliqué au juge il faut pas essité à portée plainte pour escroquerie et harcèlement moral...

Par **Clara87**, le **19/12/2016** à **13:13**

Bonjour,rnrnJe m'étais inscrite il y a 1 ans et j'ai laissé tombé vu le niveau des bouquins sachant que je sortais d'une licence et que je voulais me reconvertir pour travailler dans les musées, et donc on ayant vu les commentaires arnaques j'ai suivi vos conseils et arrêté les prélèvements et envoyé un mail. Madame Capus m'as rappelé pour me dire que c'est pas possible et je lui ai dit vous êtes une arnaque, un crédit est obligé d'être passé par une banque, et la elle me sort que c'est pas un crédit mais une aide de paiement. Je lui ai dit qu'elle arrête que je ne paierait pas et elle me dit qu'elle lance la procédure. Donc j'étais un peu en flippe. Et j'ai reçu mon premier courrier me disant que si je paye pas par la suite je n'aurais plus accès un futur crédit, pas logique tous crédit ou pas? Et la aujourd'hui elle m'as rappelé pour confirmer la procédure. Et c'est vrai que j'ai peur que ca soit réelle et que je me lance dans quelque chose qui pourrait part la suite m'attirer de gros ennuis.

Par **sim74**, le **28/02/2017** à **19:20**

Bonjour être radiée ne veux rien dire car distancia à pu très bien fusionné avec une autre société et c'est se qu'elle a fait je pense car maintenant sa s'appelle distancia animadis avec un nouveau rcs moi qui ai en conflit avec eux je ne payerai pas temp que je ne suis pas convoqué devant un tribunal pour que je puisse me défendre si il y a des anciens de se forum qui on des nouvelles je suis preneur Cdt désolé pour les faute d'orthographe

Par **Tisuisse**, le **01/03/2017** à **05:16**

Distancia, ou sa filiale, est une officine de recouvrement. Voyez ce que nous, juristes, nous pensons de ces officines, en lisant ce dossier :rnhhttp://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WLZKv9ThBhc

Par **sim74**, le **01/03/2017** à **18:15**

Merci je vais faire exactement se qui est marqué dans la première solution en espérant que ça marche car je ne veut pas qu'ils s'en sorte comme ça car comme part hasard les 3 premier mois aucune nouvelle aucun cour reçue quand j'appelle personne ne répond donc je décide de bloqué les prélèvements et la le loup refait voir le bout de sa queue et la seule chose qui l'intéresser cest que je débloquent les prélèvements part contre mes cours personnes s'en souciait et qu'elle pouvait rien faire si je les avait pas

Par **Tisuisse**, le **01/03/2017** à **18:48**

Ben non, vous ne faites surtout rien du tout, faites le mort mais notez les jours et heures de leurs appels afin de pouvoir prouver le harcèlement.